

FLORIDIENNE

GROUP

Aurea à nouveau déboutée de son action contre Floridienne

L'entrée dans le capital de la SRIW par voie de capital autorisé est validée et le tribunal confirme que le conseil d'administration de Floridienne n'a violé aucune règle de conduite

Le conseil d'administration de Floridienne se réjouit de la décision rendue par la 5^{ème} chambre du tribunal de commerce de Nivelles le 5 mai 2009.

On rappellera que la SRIW (www.sriw.be), société publique de développement économique, avait pris une participation de 4,77% dans le capital de la Floridienne le 25 octobre 2007, démontrant de la sorte son soutien à la stratégie défendue par le conseil d'administration, notamment face aux tentatives de prise de contrôle d'Aurea, société cotée en Bourse de Paris.

Aurea a demandé au tribunal l'annulation de l'augmentation de capital réalisée par la voie du capital autorisé au motif que, selon elle, l'augmentation aurait été réalisée en l'absence de toute justification par rapport à l'intérêt social et qu'elle aurait constitué un détournement de pouvoir de la part du conseil d'administration.

Le tribunal vient de rejeter la demande et de condamner Aurea au paiement d'une indemnité de 7.000,00 €.

Le tribunal fait valoir « qu'il est acquis, au-delà de tout doute raisonnable à l'examen du dossier et des faits que faisait face au projet industriel du conseil d'administration de Floridienne le projet de l'actionnaire Aurea de favoriser, en raison des synergies avec ses activités, le pôle chimie de Floridienne en se défaisant ou en réduisant l'importance des deux autres pôles d'activités, après une prise de contrôle de Floridienne par des moyens n'excluant pas une OPA ».

Le tribunal décide donc que l'opération consistant à renforcer les fonds propres de Floridienne en faisant entrer un actionnaire stable n'a violé aucune règle de conduite et ne constitue pas un détournement de pouvoir. Il déclare dès lors l'action d'Aurea non fondée.

On rappellera également que l'actionnariat de Floridienne, déjà renforcé par cette opération, a été totalement stabilisé ensuite lorsque le tribunal de commerce de Nivelles a consacré le droit de propriété de la s.a.

Beluflo sur la participation de 36% d'Aurea dans le capital de Floridienne, forçant dès lors Aurea à délivrer ses actions à Beluflo.

Contact

Philippe Bodson, Président
Drève Richelle 161 bte 4, bât P
1410 Waterloo
Tel : 00 32 2 353 00 28
Fax : 00 32 2 353 05 81
info@floridienne.be

Gaëtan Waucquez, Directeur Général
Drève Richelle 161 bte 4, bât P
1410 Waterloo
Tel : 00 32 2 353 00 28
Fax : 00 32 2 353 05 81
info@floridienne.be